

## Fiscalité pour une succession internationale

## Par Dutot Gilbert, le 04/01/2017 à 18:44

Bonjour,

Je dois hériter de mon père, résident suisse, de biens mobiliers et d'un bien immobilier situé à Paris d'une valeur approximative de 400000 €.

Je suis moi-même espagnol résident en Espagne.

Quelle va être la fiscalité en France concernant le bien immobilier ?

Merci de votre éclairage.

## Par Visiteur, le 04/01/2017 à 19:03

Bonjour,

Oui, un notaire français intervient et va ouvrir le dossier pour établir le lien légal en France avec le notaire en charge de la succession dans le pays de résidence du défunt.

## Par Dutot Gilbert, le 04/01/2017 à 21:04

Bonsoir,

Merci de votre réponse, mais elle me laisse sur ma faim.

Je me doute qu'un notaire français doit intervenir, mais quelle fiscalité va m'être appliquée ? Ai-je droit à l'abattement de 100000 € ? Vais-je payer des droits de succession sur la base de 300000€ ou sur une autre logique ?Y a-t-il des taxes de plus-value possibles ? Merci